

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 19 JUIIN 2023
DE 10 H00 à 12 H 00

Délibération N° 2023 - 19



Objet : Adoption du Compte Administratif 2022

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Franck DHERSIN, le 19 Juin 2023,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Budget Primitif 2022 voté le 22 Mars 2022,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2022, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la note synthétique présentée en annexe,

DECIDE

D'adopter le compte administratif pour l'année 2022, figurant en annexe de la présente délibération, qui présente un excédent global cumulé en fonctionnement de 3 359 887.05 € et un excédent global cumulé en investissement de 2 328 834.62 €

Le résultat annuel de l'exercice 2022 présente un excédent en fonctionnement de 325 094.40 € et un déficit en investissement de 292 085.48 €.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' and 'D'.

Franck DHERSIN

Annexe délibération 2023 - 19

NOTE SYNTHETIQUE RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (Article 107 de la loi Notre du 07/08/2015).

Le Compte Administratif 2022 présente un exercice avec une hausse modérée sur le fonctionnement et légèrement en baisse sur l'investissement, au regard de l'exercice précédent.

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un solde de +325 094.40€, constitué d'un montant total de dépense de 2 649 067.20€ et d'un montant total de recettes de 2 974 161.60€. La reprise du résultat reporté de 2021, soit 3 034 792.65€ aboutit à un résultat de 3 359 887.05€ à reporter sur 2023.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses liées au fonctionnement général du Syndicat augmentent légèrement au regard de 2021, avec 2 649 067,20 € de dépenses totales de fonctionnement dont 1 866 501,31€ au titre des dépenses réelles. (Pour mémoire l'exercice 2021 comportait 2 368 690,57€ de dépenses de fonctionnement dont 1 688 919,36€ de dépenses réelles). Cette légère augmentation au titre des dépenses réelles s'explique notamment par des dépenses relatives à l'accompagnement de notre AMO sur la relance des marchés et en particulier sur la rédaction du dossier de consultation des entreprises (DCE).

Les dépenses relatives au covoiturage ont quant à elles augmentées, car freinées les années précédentes par les confinements interdisant le covoiturage, (91 925,94€ soit + 16 785,99€).

Enfin, la convention de location du local de la PFR à Armentières a eu pour conséquence le paiement de loyers et charges annuels, soit 62 213,64€ (57 357,33€ versés à la Région pour la location du local et 4 856,31€ versés au lycée au titre des charges) qui apparaissent aux comptes 614 et 62878.

Le chapitre 012 relatif à la masse salariale suit une croissance (632 050,61€ en 2022 contre 616 196,35€ en 2021). A cette somme s'ajoute le remboursement des personnels mis à disposition soit 131 507,32€. A noter un écart de 30 593€ sur ce chapitre au regard des 601 457,46 euros prévus au BP. Cet écart s'explique notamment par l'augmentation du point d'indice intervenue le 1^{er} juillet et qui n'a pu être prise en compte dans les délais entre le vote du BP le 26 Mars et le vote du BS le 27 juin ; mais également par l'augmentation du Smic et l'application de la prime Castex, tous ces éléments étant inconnus lors de l'édition du BP et du BS. Enfin, les mouvements de personnels importants sur cet exercice, 4 départs et 5 arrivées, soit 9 mouvements sur une équipe de 12 personnes, n'ont pas permis de suffisamment anticiper les éléments précédemment cités et leurs impacts sur la masse salariale.

Les dépenses bancaires liées aux remboursements d'intérêt sont récurrentes mais en légère baisse du fait de l'avancée dans les annuités d'emprunt (52 626,60€ en 2022 contre 57 384,69€ en 2021).

Pour mémoire, l'état de la dette est constitué de 2 emprunts, le 1^{er} souscrit en 2016 pour un montant de 3 880 000€ et le second souscrit en 2018 pour un montant de 2 500 824€ soit un total de 6 380 824€ sur une durée de 15 ans. Au solde de l'exercice 2022, le capital restant dû est de 4 337 243,45€. L'annuité, fixe, est de 425 388,27€.

En ce qui concerne les amortissements ils sont en forte progression, corrélées à la montée en charge des dépenses d'investissement de l'exercice précédent (782 565,89€ en 2022 contre 679 771,21€ sur 2021).

Enfin, les gros postes de dépenses de fonctionnement de cet exercice 2022 sont sans surprise les dépenses de prestations de services pour 791 212,88€ et d'AMO qui suivent les compétences principales du Syndicat.



Soit par exemple l'accompagnement à l'interopérabilité Billettique et au suivi de l'industriel Conduent par le prestataire Setec (285 820.60€), ainsi que le Gestionnaire Passpass en charge de l'administration du site passpass.fr (Ticks 203 643.08€). Sont également à noter des dépenses de sauvegarde informatiques pour 27 686,49€ ainsi que des dépenses de conseil (28 560€) au regard des accompagnements rendus nécessaires par la LOM.

Les dépenses de communication se sont élevées à 130 753,51€ et elles regroupent les dépenses relatives tant à passpass.fr qu'à passpasscovoiturage.fr.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 2 974 161.60€ (3 014 597.97€ en 2021) sont issues majoritairement du Versement Mobilité Additionnel pour un montant de 1 738 470.67€ (1 798 709.95€ en 2021). La recette de 2021 est en effet majorée par la perception exceptionnelle d'un rappel de 334 032.86€ versé par la Mutuelle Sociale Agricole, la recette 2022 est ainsi supérieure à la recette 2021 hors rappel. (1 404 437,81€). Cette hausse conséquente s'explique par un contexte inflationniste ainsi que par un bon taux de créations d'emplois en 2022, qui dynamisent l'ensemble des recettes de VM et VMA.

Les contributions statutaires complètent ces recettes pour un montant de 751 144.20€ (758 661.79€ en 2021).

A noter la perception exceptionnelle des pénalités appliquées sur le marché Conduent pour un montant de 180 000€, ainsi que la recette de 15 223.49€ pour le versement usuel de la compensation de l'assujettissement du seuil de perception du VMA versée par Berçy.

Les recettes réelles totalisent un montant de 2 698 453.22€ sur un total de 2 974 161.60€. Le solde provient de l'amortissement des subventions reçues des exercices précédents soit 275 708.38€.

2. Section d'investissement

La section d'investissement présente un solde de – 292 085.48€, constitué d'un total de dépense de 1 716 139.78€ et d'un total de recettes de 1 424 054.30€ La reprise du résultat d'investissement de 2021, soit 2 620 920.10€ aboutit à un résultat de 2 328 834.62€ à reporter sur 2023.

Dépenses d'Investissement :

Les dépenses d'investissement restent conséquentes, 1 440 431.40€ de dépenses réelles (2 060 747.59€ en 2021) dont 1 009 035.93€ pour la Centrale Passpass.

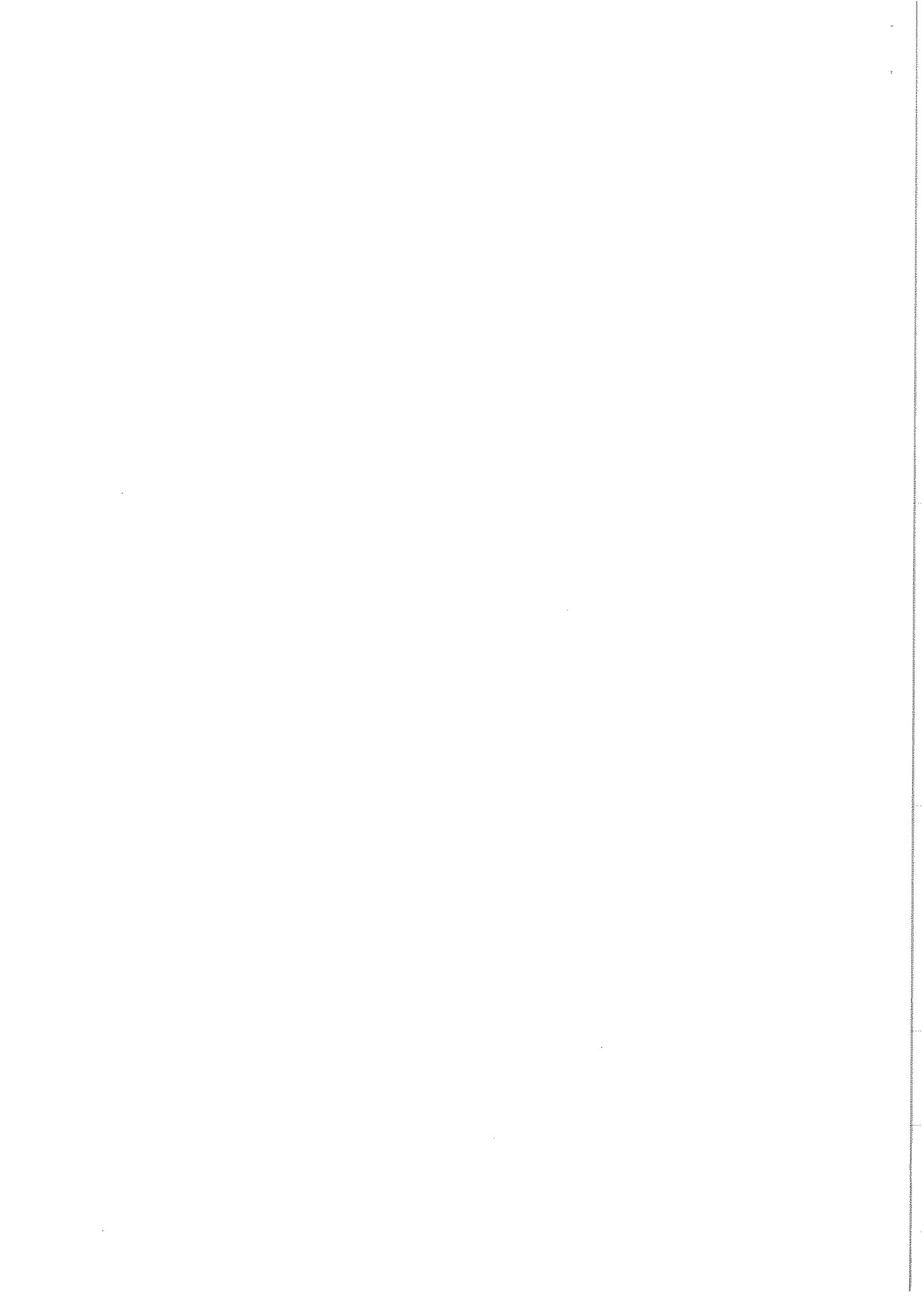
Pour la troisième année les subventions d'équipement continuent à être amorties en section de fonctionnement pour un résultat de 275 708.38€.

Les dépenses informatiques pour cette année 2022 s'élèvent à 6 007.20€.

Enfin Le cumul des 2 prêts bancaires destinés à couvrir la totalité des dépenses liées à ce marché suit son cours, et l'annuité reste fixe pour un montant de 425 388.27€

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont pour la deuxième fois dénuées de versement du Feder, dont la subvention en attente du solde a atteint 80% du versement en 2020, soit 3 496 103.36€ déjà perçus au regard du montant



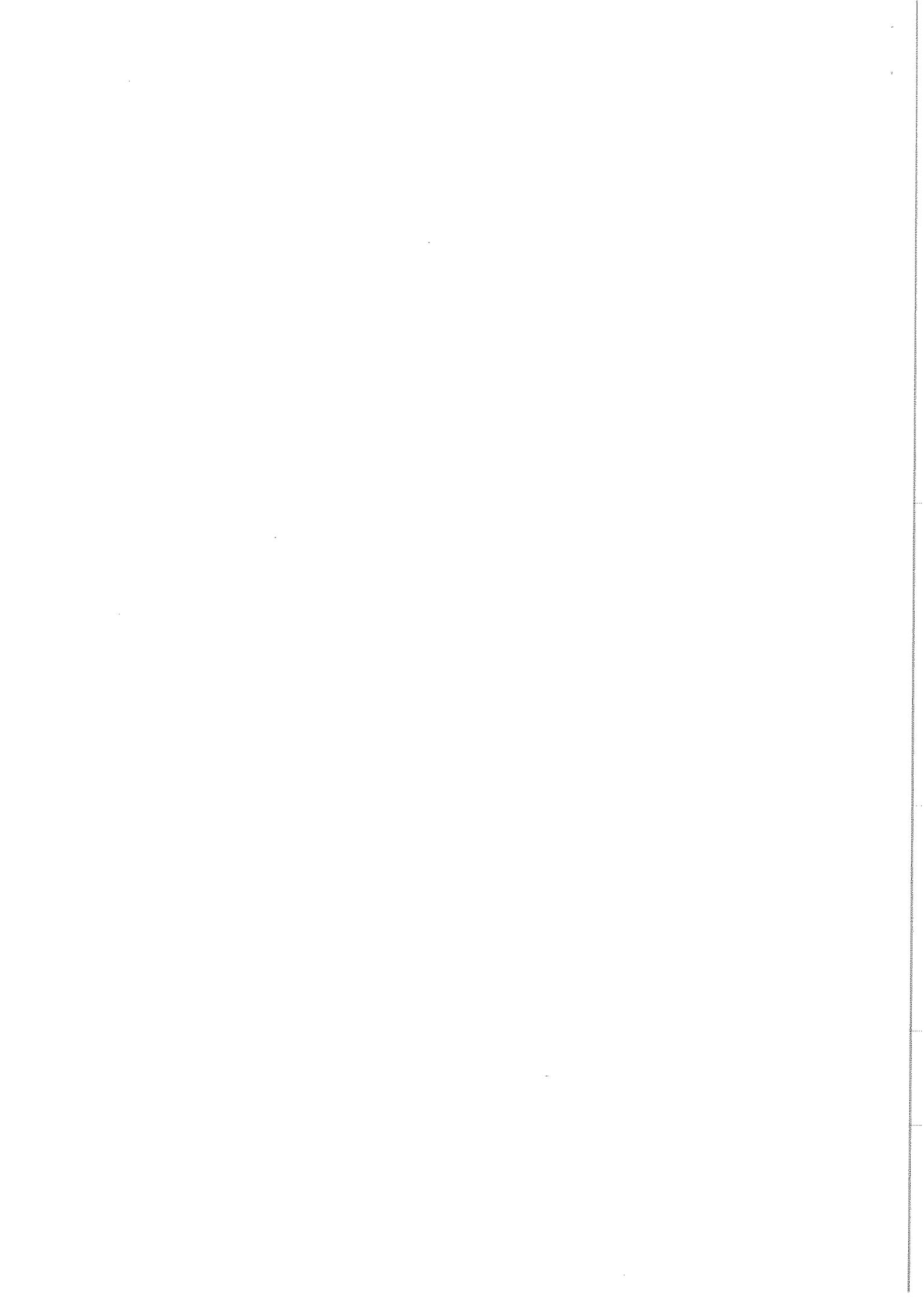
total de la subvention de 4 370 129.42€. Le solde sera versé à la livraison finale du projet et à la délivrance du certificat de parfait achèvement. Pour mémoire, le marché a été clôturé le 03 Mai 2023.

Les recettes d'investissement 2022 proviennent essentiellement du FCTVA (641 488.41€) qui suit les dépenses N-2.

Les amortissements reçus de la section de fonctionnement progressent à la cadence des dépenses auxquelles ils sont rattachés et répartis pour la plupart sur une durée de 15 ans comme le prévoit le rattachement des dépenses de la Centrale, majoritaires sur ces provisions. Ils se montent pour cet exercice 2022 à 782 565.89€.

En conclusion, l'excédent cumulé de la section de fonctionnement sera affecté en section de fonctionnement afin de faire face aux dépenses de l'exercice 2023 et afin de constituer et présenter au vote de ce jour le Budget Supplémentaire, comme annoncé lors du vote du Budget primitif le 3 Avril 2023.

Le résultat de la section d'investissement sera affecté sur le Budget 2023, comme le présente la délibération liée à l'affectation du résultat soumise ce jour au vote.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département: NORD
PAIERIE REGIONALE
HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

NUMÉRO SIRET : 200023505-00015

POSTE COMPTABLE : 059080

Commune entre 500 et 3 500 hab.

COMPTE ADMINISTRATIF

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

Année 2022

S O M M A I R E

PAGES		Jointes	Sans objet
	I - INFORMATIONS GENERALES		
p. 1 / 1	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 2 / 2	B - Modalités de vote du budget		
	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
p. 3 / 3	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
p. 4 / 4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
p. 5 / 5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 6 / 6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 7 / 7	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III - VOTE DU BUDGET		
	A Section de FONCTIONNEMENT		
p. 8 / 10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
p. 11 / 12	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B Section d' INVESTISSEMENT		
p. 13 / 13	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
p. 14 / 14	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES		
	A Eléments du bilan		
p. 15 / 15	A2.1 Etat de la dette - Détail des Crédits de trésorerie	X	
p. 16 / 16	A2.2 Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p. 17 / 17	A2.3 Etat de la dette - Répartition emprunts par structure de taux	X	
p. 18 / 18	A2.4 Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p. 19 / 19	A2.5 Etat de la dette - Detail des opérations de couverture	X	
p. 20 / 20	A2.6 Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p. 21 / 21	A2.7 Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p. 22 / 22	A2.8 Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p. 23 / 23	A2.9 Etat de la dette - Autres dettes	X	
p. 24 / 24	A3 Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p. 25 / 25	A4 Etat des provisions	X	
p. 26 / 26	A5 Etalement des provisions	X	
p. 27 / 27	A6.1 Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p. 28 / 28	A6.2 Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.21 Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement		X
	A7.22 Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		X
p. 29 / 29	A8 Etat des charges transférées	X	
p. 30 / 30	A9 Détail des Opérations pour le compte de tiers	X	
p. 31 / 31	A10.1 Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
	A10.2 Variation du patrimoine (article R 2313-3 du CGCT) - Sorties		X
p. 32 / 32	A10.3 Opérations liées aux cessions	X	
	A10.4 Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A10.5 Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	A11 Etat des travaux en régie		X
	A12 Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subventions globale		X
	B Engagements hors bilan		
p. 33 / 33	B1.1 Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p. 34 / 34	B1.2 Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
p. 35 / 35	B1.3 Etat des contrats de crédit-bail	X	
p. 36 / 36	B1.4 Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p. 37 / 37	B1.5 Etat des autres engagements donnés	X	
p. 38 / 38	B1.6 Etat des Engagements reçus	X	
p. 39 / 39	B1.7 Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p. 40 / 40	B2.1 Etat des autorisations de programme et des crédits de paiements afférents	X	
p. 41 / 41	B2.2 Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiements afférents	X	
p. 42 / 42	B3 Emploi des recettes grévées d'une affectation spéciale	X	
	C Autres éléments d'informations		
p. 43 / 44	C1.1 Etat du personnel	X	
p. 45 / 45	C1.2 Actions de formations des élus	X	

S O M M A I R E

p. 46 / 46	C2 Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p. 47 / 47	C3.1 Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p. 48 / 48	C3.2 Liste des établissements publics créés	X	
p. 49 / 49	C3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p. 50 / 50	C3.4 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p. 51 / 51	C3.5 Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p. 52 / 52	C3.6 Identification des flux croisés	X	
	D Décisions en matière des taux - Arrêté et signatures		
p. 53 / 53	D1 Décisions en matière de taux	X	
p. 54 / 54	D2 Signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	0
Nombre de résidences secondaires (article R2313-1 in fine)	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 355 836.81	0.00
2	Produits des impositions directes par habitant	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	2 201 483.84	0.00
4	Dépenses d'équipement brute par habitant	1 871 417.75	0.00
5	En cours de la dette par habitant	5 104 659.19	0.00
6	Dotation Globale de Fonctionnement par habitant	0.00	0.00

_____ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier défini à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figure sur la fiche de préparation de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus. (cf articles L 2313-1, L 2313-2, R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirés ces informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE (1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement;
- avec les chapitres 'Opérations d'équipement' de l'état III B3;
- avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitres de dépense 'Opération d'équipement'.

III - Les provisions sont :(3)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

- (1) Rappeler les modalités au vote du budget
- (2) à compléter par 'du chapitre' ou 'de l'article'.
- (3) rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

III

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 649 067.20	G 2 974 161.60
	Section d'investissement	B 1 716 139.78	H 1 424 054.30
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N - 1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 3 034 792.65 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 2 620 920.10 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		$=A+B+C+D$ 4 365 206.98	$=G+H+I+J$ 10 053 928.65
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1	$=E+F$	$=K+L$
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	$=A+C+E$ 2 649 067.20	$=G+I+K$ 6 008 954.25
	Section d'investissement	$=B+D+F$ 1 716 139.78	$=H+J+L$ 4 044 974.40
	TOTAL CUMULE	$=A+B+C+D+E+F$ 4 365 206.98	$=G+H+I+J+K+L$ 10 053 928.65

DETAIL DES RESTES A REALISER

hap.	Libellé	DEPENSES	RECETTES
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent et qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

III - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 485 359.67	1 127 354.45			358 005.22
012	Charges de personnel et frais assimilés	601 457.46	632 050.61			-30 593.15
014	Atténuation de produits					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	54 526.00	54 262.54			263.46
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar)					
	Total des dépenses de gestion courante	2 141 343.13	1 813 667.60			327 675.53
66	CHARGES FINANCIERES	55 085.40	52 626.60			2 458.80
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500.00	207.11			1 292.89
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET (1)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 197 928.53	1 866 501.31			331 427.22
023	Virement à la section d'investissement (2)	425 388.27				0.02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	782 565.91	782 565.89			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 207 954.18	782 565.89			0.02
	TOTAL	3 405 882.71	2 649 067.20			331 427.24

Pour information	(3)	0.00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	4 654.05	5 036.17			- 382.12
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET					
73	IMPÔTS ET TAXES	1 306 000.00	1 738 470.67			- 432 470.67
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	789 282.97	766 367.69			22 915.28
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 461.00	8 512.32			-51.32
	Total des recettes de gestion courante	2 108 398.02	2 518 386.85			- 409 988.83
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	180 000.00	180 066.37			-66.37
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 288 398.02	2 698 453.22			- 410 055.20
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	275 708.38	275 708.38			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	275 708.38	275 708.38			
	TOTAL	2 564 106.40	2 974 161.60			- 410 055.20

Pour information	(3)	0.00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

- (1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) D 023 = R 021; DI 040=RF 042; RI 040=DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de reports ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)
(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagements (Lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)
(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours (4)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
204	Subventions d'équipement versées				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	167 000.00	6 007.20		160 992.80
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 253 875.14	1 009 035.93		2 244 839.21
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	3 420 875.14	1 015 043.13		2 405 832.01
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	425 388.27	425 388.27		
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE (6)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PA				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	425 388.27	425 388.27		
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 846 263.41	1 440 431.40		2 405 832.01
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (2)	275 708.38	275 708.38		
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	275 708.38	275 708.38		
	TOTAL	4 121 971.79	1 716 139.78		2 405 832.01
	Pour information (3)	0.00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours (4)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
204	Subventions d'équipement versées				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	642 046.14	641 488.41		557.73
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (8)				
138	Autres subventions d'investissement non transf				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE (6)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PA				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	Produits de cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	642 046.14	641 488.41		557.73
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)				
	Total des recettes réelles d'investissement	642 046.14	641 488.41		557.73
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	425 388.27			
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (2)	782 565.91	782 565.89		0.02
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 207 954.18	782 565.89		0.02
	TOTAL	1 850 000.32	1 424 054.30		557.75
	Pour information (3)	0.00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 127 354.45		1 127 354.45
012	Charges de personnel et frais assimilés	632 050.61		632 050.61
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	54 262.54		54 262.54
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (Ar) (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	52 626.60		52 626.60
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	207.11		207.11
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		782 565.89	782 565.89
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 866 501.31	782 565.89	2 649 067.20

Pour information				0.00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		275 708.38	275 708.38
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	425 388.27		425 388.27
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE)			
	Total des Opérations d'équipement			
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	6 007.20		6 007.20
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	1 009 035.93		1 009 035.93
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TI (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINAN (5)			
31	MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
	Dépenses d'Investissement - Total	1 440 431.40	275 708.38	1 716 139.78

Pour information				0.00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	III
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	5 036.17		5 036.17
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV			
71	PRODUCTION STOCKBE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPÔTS ET TAXES	1 738 470.67		1 738 470.67
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	766 367.69		766 367.69
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 512.32		8 512.32
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	180 066.37	275 708.38	455 774.75
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		2 698 453.22	275 708.38	2 974 161.60

Pour information
R 002 Excédent de fonctionnement Reporté de N-1

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	641 488.41		641 488.41
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		782 565.89	782 565.89
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIO (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN- (5)			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TI (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINAN (5)			
31	MATIERES PREMIERES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
Recettes d'Investissement - Total		641 488.41	782 565.89	1 424 054.30

Pour information
R 001 Solde d'exécution positif Reporté de N-1

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 485 359.67	1 127 354.45			358 005.22
60.	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	7 300.00	7 652.77			- 352.77
601	Achats stockés - Matières premières (et fourni					
6011	Matières premières et fournitures autres que t					
6015	Terrains à aménager					
602	Achats stockés - Autres approvisionnements					
6021	Matières consommables					
60221	Combustibles et carburants					
60222	Produits d'entretien					
60224	Fournitures administratives					
60228	Autres fournitures consommables					
6023	Alimentation					
6032	Variation des stocks des autres approvisionnement					
604	Achats d'études, prestations de services 1					
6041	Achats d'études (autres que terrains à aménage					
6042	Achats de prestations de services (autres que					
6045	Achats d'études, prestations de services (terr					
605	Achats de matériel, équipements et travaux 1					
606	Achats non stockés de matières et fournitures	7 300.00	7 652.77			- 352.77
60611	Eau et assainissement					
60612	Energie - Electricité	1 300.00	1 310.87			-10.87
60618	Autres fournitures					
60623	Alimentation	1 500.00	1 239.58			260.42
60624	Produits de traitement					
60628	Autres fournitures non stockées					
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement					
60631	Fournitures d'entretien	500.00	324.99			175.01
60632	Fournitures de petit équipement	2 000.00	3 620.35			-1 620.35
6064	Fournitures administratives	2 000.00	1 156.98			843.02
6068	Autres matières et fournitures.					
607	Achats de marchandises					
6078	Autres marchandises					
61	SERVICES EXTERIEURS	1 225 550.00	866 071.47			359 478.53
611	Contrats de prestations de services avec des e	1 131 350.00	791 212.88			340 137.12
6132	Locations immobilières	64 000.00	55 973.42			8 026.58
6135	Locations mobilières					
614	Charges locatives et de copropriété	12 000.00	10 499.89			1 500.11
61522	Bâtiments					
61558	Autres biens mobiliers					
6156	Maintenance	3 900.00	1 265.08			2 634.92
6161	Multirisques	4 000.00	4 002.75			-2.75
617	Etudes et recherches					
6182	Documentation générale et technique	1 300.00	1 202.85			97.15
6184	Versements à des organismes de formation	4 000.00				4 000.00
6185	Frais de colloques et séminaires	5 000.00	1 914.60			3 085.40
6188	Autres frais divers					
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur serv					

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
62.	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	252 509.67	253 630.21			-1 120.54
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	51 000.00	2 280.00			48 720.00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs					
6226	Honoraires	50 000.00	2 280.00			47 720.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000.00				1 000.00
623	Publicité, publications, relations publiques	9 860.00	2 493.50			7 366.50
6231	Annonces et insertions	4 860.00	1 728.00			3 132.00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000.00	765.50			3 234.50
6236	Catalogues et imprimés	1 000.00				1 000.00
6237	Publications					
6238	Divers					
625	Déplacements, missions et réceptions	2 500.00	3 477.82			-977.82
6251	Voyages et déplacements	1 000.00	2 391.40			-1 391.40
6256	Missions	1 500.00	1 086.42			413.58
626	Frais postaux et frais de télécommunications	16 915.67	24 167.17			-7 251.50
6261	Frais d'affranchissement		118.80			-118.80
6262	Frais de télécommunications	16 915.67	24 048.37			-7 132.70
627	Services bancaires et assimilés.	150.00	55.06			94.94
628	Divers	172 084.00	221 156.66			-49 072.66
6281	Concours divers (cotisations...)	19 284.00	14 102.68			5 181.32
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 800.00	10 281.09			-2 481.09
6284	Redevances pour services rendus					
62871	A la collectivité de rattachement					
62878	A d'autres organismes	145 000.00	196 772.89			-51 772.89
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (
63512	Taxes foncières					
63513	Autres impôts locaux					
012	Charges de personnel et frais assimilés	601 457.46	632 050.61			-30 593.15
621	Personnel extérieur au service		863.32			- 863.32
6215	Personnel affecté par la collectivité de ratta					
6218	Autre personnel extérieur		863.32			- 863.32
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rému	4 600.00	4 379.00			221.00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300.00	256.00			44.00
6336	Cotisations au centre national et aux centres	4 300.00	4 123.00			177.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	596 857.46	626 808.29			-29 950.83
6411	Personnel titulaire I					
64111	Rémunération principale	149 328.42	188 970.02			-39 641.60
64114	Personnel titulaire -- Indemnité inflation		200.00			- 200.00
6413	Personnel non titulaire					
64131	Rémunération	290 379.10	258 793.82			31 585.28
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation		100.00			- 100.00
6451	Cotisations à l'URSSAF.	91 939.00	82 189.00			9 750.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	41 000.00	72 693.19			-31 693.19
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	9 766.00	9 482.00			284.00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	343.86	292.10			51.76
6456	Versement au F.N.C du supplément familial					
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.					
6475	Médecine du travail, pharmacie	123.08	100.00			23.08
6488	Autres charges	13 978.00	13 988.16			-10.16

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
014	Atténuation de produits					
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes					
73942	Reversement sur taxes de versement de transport					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	54 526.00	54 262.54			263.46
6532	Frais de mission	1 500.00	194.80			1 305.20
65735	Groupements de collectivités					
657358	Autres groupements					
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	53 001.00	54 000.00			- 999.00
65888	Autres	25.00	67.74			-42.74
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	2 141 343.13	1 813 667.60			327 675.53
66	CHARGES FINANCIERES (b)	55 085.40	52 626.60			2 458.80
66111	Intérêts réglés à l'échéance	55 085.40	52 626.60			2 458.80
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE					
661131	Aux communes membres du GFP					
661138	A d'autres tiers					
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créés					
6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financement					
6618	Intérêts des autres dettes					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	1 500.00	207.11			1 292.89
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 500.00				1 500.00
6712	Amendes fiscales et pénales		207.11			- 207.11
6745	Subventions aux personnes de droit privé					
678	Autres charges exceptionnelles					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d)					
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations					
022	Dépenses imprévues (e)					331 427.22
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	2 197 928.53	1 866 501.31			
023	Virement à la section d'investissement	425 388.27				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	782 565.91	782 565.89			0.02
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	782 565.91	782 565.89			0.02
777	Quête part des subventions d'investissement transférées					
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVEST.	1 207 954.18	782 565.89			0.02
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (7)					
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 207 954.18	782 565.89			0.02
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 405 882.71	2 649 067.20			331 427.24

Pour Information	
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du 66112 sera négatif.
- (3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (5) dont 675 et 676.
- (6) Si la collectivité a opté pour les prévisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES		A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	4 654.05	5 036.17			- 382.12
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur serv					
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autr					
64.	CHARGES DE PERSONNEL	4 654.05	5 036.17			- 382.12
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel					
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale		863.17			- 863.17
6479	Remboursements sur autres charges sociales	4 654.05	4 173.00			481.05
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV					
7024	Remboursement forfaitaire T.V.A.					
70388	Autres redevances et recettes diverses					
70878	par d'autres redevables					
73	IMPÔTS ET TAXES	1 306 000.00	1 738 470.67			- 432 470.67
7318	Autres impôts locaux ou assimilés					
7342	Versement de transport	1 306 000.00	1 738 470.67			- 432 470.67
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	789 282.97	766 367.69			22 915.28
74718	Autres					
7472	Régions	350 000.00	350 000.00			
7473	Départements					
74758	Autres groupements	231 077.71	236 027.67			- 4 949.96
7478	Autres organismes	186 444.56	165 116.53			21 328.03
748381	Compensation relèv. seuil pers. assuj. mobilit	21 760.70	15 223.49			6 537.21
7488	Autres attributions et participations					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 461.00	8 512.32			- 51.32
758	Produits divers de gestion courante					
7588	Autres produits divers de gestion courante	8 461.00	8 512.32			- 51.32
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)	2 108 398.02	2 518 386.85			- 409 988.83
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	180 000.00	180 066.37			- 66.37
7711	Dédits et pénalités perçus		180 000.00			- 180 000.00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou					
7788	Produits exceptionnels divers	180 000.00	66.37			179 933.63
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
7811	Reprises sur amortissements des immobilisation					
	TOTAL DES RECETTES REELLES == a+b+c+d	2 288 398.02	2 698 453.22			- 410 055.20
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	275 708.38	275 708.38			
7777	Quote-part des subventions d'investissement tr	275 708.38	275 708.38			
79.	TRANSFERTS DE CHARGES					
796	Transferts de charges financières					
797	Transferts de charges exceptionnelles					

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	275 708.38	275 708.38			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 564 106.40	2 974 161.60			- 410 055.20

Pour Information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	
---	--

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040

(4) dont 776.

(5) Si la collectivité a opté pour les provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
205	Concessions et droits similaires, brevets, lic				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	167 000.00	6 007.20		160 992.80
2135	Installations générales, agencements, aménagement				
21538	Autres réseaux				
2158	Autres	100 000.00			100 000.00
21735	Installations générales, agencements, aménagement				
217533	Réseaux câblés				
2181	Installations générales, agencements et aménagement	25 000.00			25 000.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	32 000.00	6 007.20		25 992.80
2184	Mobilier	10 000.00			10 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 253 875.14	1 009 035.93		2 244 839.21
2313	Constructions				
2315	Installations, matériel et outillage technique	3 253 875.14	1 009 035.93		2 244 839.21
	Total des dépenses d'équipement	3 420 875.14	1 015 043.13		2 405 832.01
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
10222	F.C.T.V.A.				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
1311	Etat et établissements nationaux				
1327	Budget communautaire et fonds structurels				
13911	Etat et établissements nationaux				
13917	Budgets communautaires et fonds structurels				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	425 388.27	425 388.27		
1641	Emprunts en francs ou EURO (sous réserve pour	425 388.27	425 388.27		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
275	Dépôts et cautionnements versés				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	425 388.27	425 388.27		
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (4)	275 708.38	275 708.38		
13911	Etat et établissements nationaux	48 732.82	48 732.82		
13917	Budgets communautaires et fonds structurels	226 975.56	226 975.56		
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
28158	Autres				
28181	Installations générales, agencements et aménagement				
041	Opérations patrimoniales (7)				
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	275 708.38	275 708.38		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		4 121 971.79	1 716 139.78		2 405 832.01

Pour Information
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(3) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(4) Cf Définition du chapitre d'opération d'ordre DI 040 = RF 042

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) dont 192 ;

(7) Cf Définition du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Comptes de stocks et encours				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
1311	Etat et établissements nationaux				
1317	Budget communautaire et fonds structurels				
1321	Etat et établissements nationaux				
1323	Départements				
1327	Budget communautaire et fonds structurels				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
1641	Emprunts en francs ou EURO (sous réserve pour				
	Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	642 046.14	641 488.41		557.73
10222	F.C.T.V.A.	642 046.14	641 488.41		557.73
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
	Total des recettes financières	642 046.14	641 488.41		557.73
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	642 046.14	641 488.41		557.73
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27			
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (3)	782 565.91	782 565.89		0.02
2183	Matériel de bureau et matériel informatique				
2184	Mobilier				
28158	Autres	760 229.91	760 229.91		
28181	Installations générales, agencements et aménag	1 250.88	1 250.87		0.01
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 684.78	16 684.78		
28184	Mobilier	4 400.34	4 400.33		0.01
28283	Matériel de bureau et matériel informatique				
	TOTAL PRELEVEMENT DU FONCTIONNEMENT	782 565.91	782 565.89		0.02
041	Opérations patrimoniales (5)				
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	1 207 954.18	782 565.89		0.02
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 850 000.32	1 424 054.30		557.75

Pour Information

R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(3) Cf Définition du chapitre d'opération d'ordre RI 040 = DF 042
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf Définition du chapitre des opérations d'ordre DI 041 = RI 041

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1

A2.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
TOTAL		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant. (article L 2122-22 du CGCT).
 (3) S'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES
 A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel				
64 - Emprunts auprès d'établissements de crédit LA SAISIR - FINANCEMENT CENTRALE	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANC	20/11/2016	20/12/2016	01/04/2018	3 880 000.00	F		0.950	0.950	A	C	N	A-1
40N520333EUR062177601 - CENTRALE	LA BANQUE POSTALE	18/05/2018	18/05/2018	01/09/2018	2 500 824.00	F		1.380	1.380	T	C	O	A-1
TOTAL					6 380 824.00								
TOTAL GENERAL					6 380 824.00								

1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 3) Type de taux d'intérêt: F : fixe, V : variables, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)
 4) Mentionner le ou les index (ex : Euribor 3 mois ...);
 5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.
 7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, F pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser
 8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1013077C du 23 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes au 31/12/N

Nature pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couver- ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			I.C.N.E. de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
Emprunts auprès d'établissements de crédit													
ISIR - FINANCEMENT CENTRALE	N	0.00		2 586 666.65	8.00	F		0.950	258 666.67	27 030.67		18 514.15	
520533EUR/0521377/001 - CENTRALE	N	0.00		1 750 576.80	10.50	F		1.380	166 721.60	25 595.93		2 080.27	
TOTAL		0.00		4 337 243.45					425 388.27	52 626.60		20 594.42	
TOTAL GENERAL		0.00		4 337 243.45					425 388.27	52 626.60		20 594.42	

Concernant les emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

La catégorie d'emprunt (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

Retourner le ou les index utilisés sur l'année

Après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668. Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé. Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Véant														
Total					0,00									
TOTAL GENERAL														

1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.
 2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).
 5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.
 6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.
 7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduite de l'emprunt au 31/12/N.
 8) Montant, index ou formule.
 9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instruments de couverture	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'options	Primes reçues pour la vente d'options
			//					//	//	//			
			//	NEANT				//	//	//			
			//					//	//	//			
			//					//	//	//			

1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert

2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimées en point de pourcentage.

3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instrument de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert (1)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture

Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
 Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen de taux constaté sur l'année.
 Compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux		Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		I.C.N.E. de l'exercice	
	Année Profil (5)	Année Profil (5)							taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	intérêts (13)		en capital
TOTAL																
TOTAL GENERAL																

1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt après d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du compte 166 sont équilibrées.
 2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
 3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
 4) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser.
 5) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage).
 6) Indiquer la périodicité des remboursements : A pour annuel, T pour trimestrielle, M pour mensuelle, S pour semestrielle, X autres.
 7) Indiquer le type d'index (ex : Euribor, 3 mois ...).
 8) taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
 9) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
 10) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
 11) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
 12) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel au 668.
 13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel au 668.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

du contrat l'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de rené- gociation	Organisme prêteur ou chef de file	Durées résiduelle				Taux (2)				Nominal	Profil d'amortissement (6)		capital restant du au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité de l'exercice			
				Contrat initial	Contrat rené- gocié	FVC (3)	Taux actuar. (4)	FVC (3)	Taux actuar. (4)	Contrat initial	Contrat renégocié (5)		Contrat renégocié (6)	Contrat renégocié			intérêts	capital		
																			Index (4)	Index (4)
	//	//																		
	//	//																		
	//	//																		
	//	//																		
	//	//																		
	//	//																		
TOTAL GENERAL																				

entre les emprunts renégociés, à la date du vote du budget, pour l'exercice N.

ux à la date de renégociation

liquier : F : Fixe ; V : Variable ; C : Complexe (C'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

liquier la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

ominal à la date de renégociation.

re figure 2 lettres : - pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

- pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, S : Semestrielle, X : Autres.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

**A2.8 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN
AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENT DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENT	A3

A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

DIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibérations du
unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an le R 2321-1 du CGCT) : 1 000.00	13/02/2017

PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)
aire	Divers	0
aire	Bâtiments légers	0
aire	Bâtiments ordinaires	0
aire	Matériels de transport	0
aire	Infrastructure des voies	0
aire	Machines et matériels divers	0

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
		/ /				
		/ /				
		/ /				
		/ /				
		/ /				
OTAL GENERAL						

1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETALEMENT DES PROVISIONS

A5

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS

Code	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0 0 0 0 0			
AL GENERAL						

Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent qui font l'objet d'un étalement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations
	Dépenses hors charges transférées (A)	425 388.27	425 388.27
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	425 388.27	425 388.27
1641	Emprunts en francs ou EURO (sous réserve pour	425 388.27	425 388.27
	Dépenses et transferts à déduire (B)		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
10222	F.C.T.V.A.		
020	Dépenses imprévues		
	Dépenses et transferts à déduire (B)	275 708.38	275 708.38
139	Subventions d'investissement transférées au co	275 708.38	275 708.38
13911	Etat et établissements nationaux	48 732.82	48 732.82
13917	Budgets communautaires et fonds structurels	226 975.56	226 975.56

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	701 096.65			701 096.65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice	Réalisations
	Ressources propres externes (a)	642 046.14	641 488.41
1022	Fonds globalisés d'investissement	642 046.14	641 488.41
10222	F.C.T.V.A.	642 046.14	641 488.41
	Ressources propres internes de l'année (b)(3)	1 207 954.18	782 565.89
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	782 565.91	782 565.89
28158	Autres	760 229.91	760 229.91
28181	Installations générales, agencements et aménag	1 250.88	1 250.87
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 684.78	16 684.78
28184	Mobilier	4 400.34	4 400.33
28283	Matériel de bureau et matériel informatique		
021	Virement de la section de fonctionnement	425 388.27	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres	1 424 054.30		2 620 920.10		4 044 974.40

	Montant
Dépenses à recouvrir par des ressources propres	II 701 096.65
Ressources propres disponibles	IV 4 044 974.40
Solde	V = IV-II (3) 3 343 877.75

1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

3) Indiquer le signe algébrique

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

exercice	Nature	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	NEANT	0	//				
		0	//				
		0	//				
		0	//				
		0	//				

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

Date de délibération: / /

Intitulé de l'opération: 1 -							
DEPENSES 45.1				RECETTES 45.2			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice N
				Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération

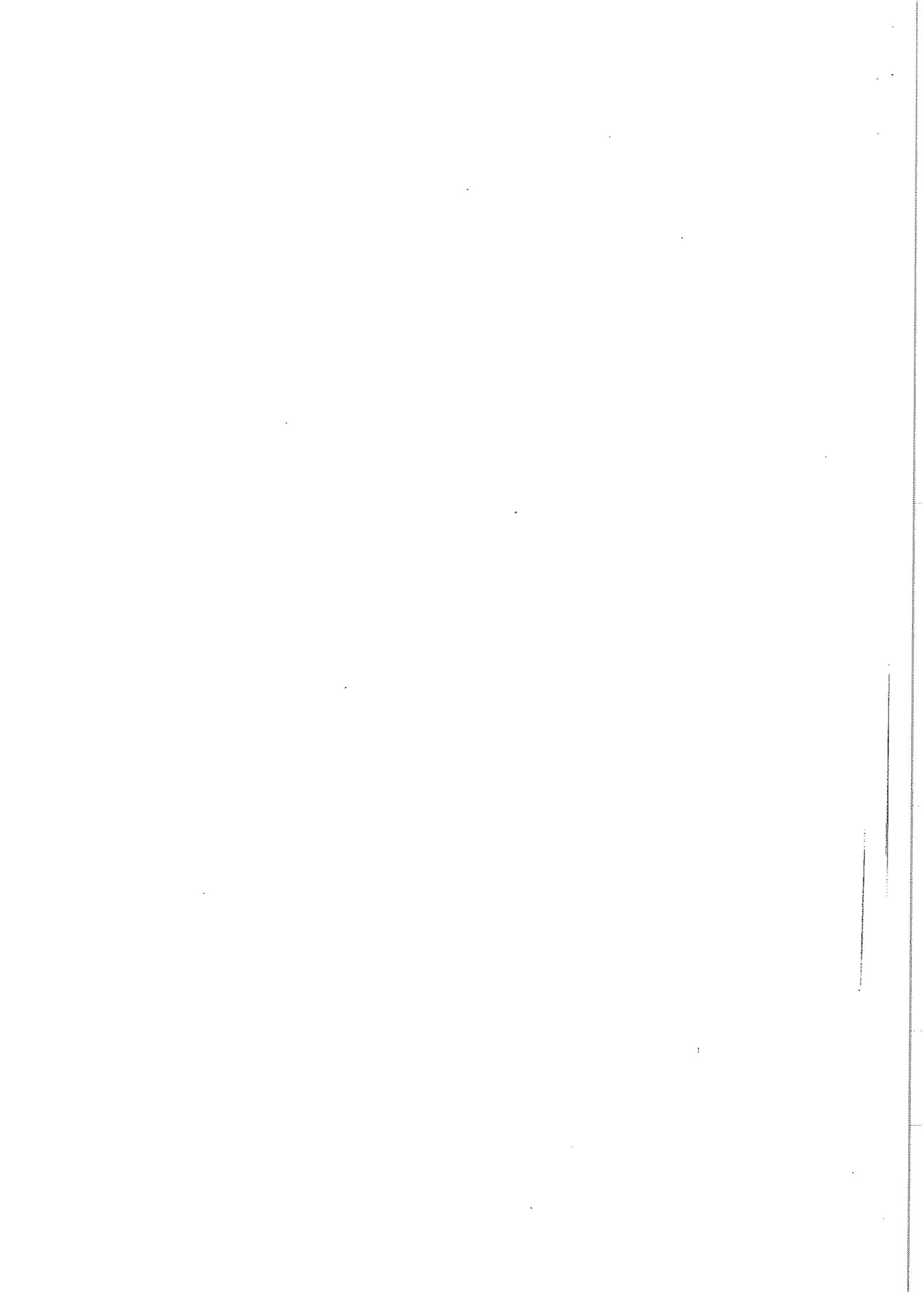
(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE (article R 2313-3 du CGCT)	A10.1

A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalité et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
26/07/2022	3 PC et accessoires	4431.60	4431.60	5.00
Gratuits				
06/01/2022	CENTRALE PASS PASS	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		4431.60	4431.60	

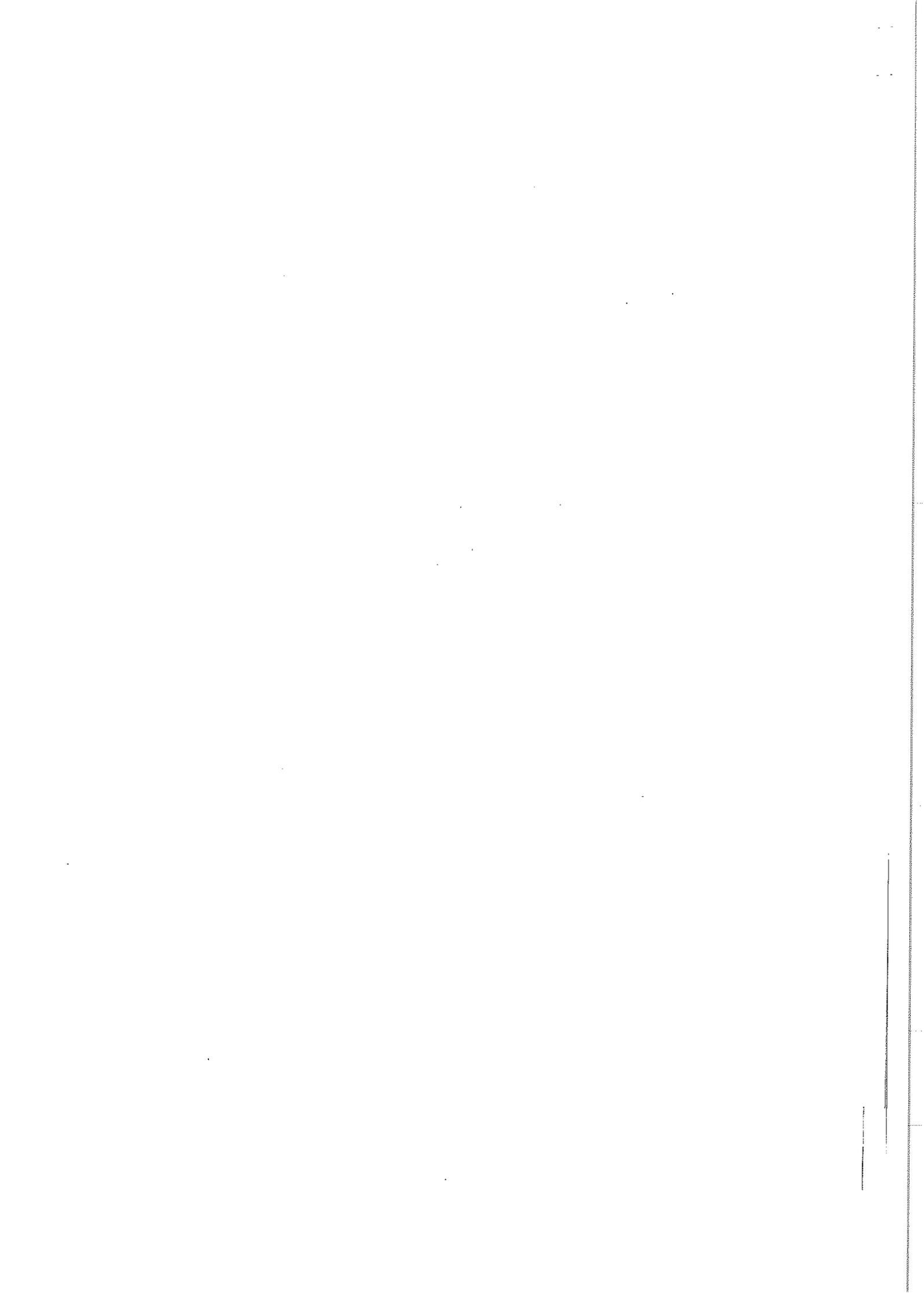


IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits de cessions d'immobilisations	0.00

Produits des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0.00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0.00



ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, EMPRUNTS GARANTIS

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art L2313-1 6°, L5211-36 et L5711-1 du CGCT)

IV

B1.1

Désignation du bénéficiaire	Années de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en (8)	
	Années	Profil							taux (3)	Index (4)	(5) taux actuariel	taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	en (8)
TOTAL			NEANT														
TOTAL GENERAL																	

Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser la périodicité des remboursements A : annuel, M : mensuel, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : trimestrielle, X : Autre type de taux d'intérêt, F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage) Indiquer le type d'index (ex : Euribor-3 mois, ...).

ix annuel, tous frais compris

ix hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.

égories d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales) s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (Intérêts décaissés).



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNTS

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II
	482 485.37
	482 485.37
	2 698 453.22
	17.88

Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

CE définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS, CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Cice gine ntrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (2)
	NEANT									

Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

B1.4

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part d'investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS	B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés						
	NEANT					

Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Ces versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS	B1.6

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT					

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS	B1.7

**B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article
L2313-1 du CGCT)**

Nom des Bénéficiaires	Montant du fond de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
	0.00	
	0.00	
	0.00	
	0.00	
	0.00	
TOTAL GENERAL	0.00	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N				
Recettes				
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant	
Total Recettes				
Dépenses				
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant	
Total Dépenses				
Restes à employer au 31/12/N				

Restes à employer au 01/01/N			
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N			

Etat du personnel au 31 décembre (Année N)

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
		0	0	0.00	0.00
		0	0	0.00	0.00
		0	0	0.00	0.00
		0	0	0.00	0.00
TOTAL		0	0	0.00	0.00
TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)		0	0	0.00	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
 (2) Catégories : A, B ou C
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
 (4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recrutement à mi année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 31 décembre (Année N)

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indexe (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
TOTAL GENERAL						

(1) Catégories : A, B ou C

(2) Secteurs

ADM: Administratif

TECH: Technique

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

S: Social

MSP: Médico-social

MT: Médico-technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moins du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-3-0 : article 3, 1er alinéa ; accroissement temporaire d'activité

3-3-1 : article 3, 2ème alinéa ; accroissement saisonnier d'activité

3-3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non-complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire du n. contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A : Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aidé)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-4 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATIONS	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS AVEC UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public. Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES, DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES CREEES	C3.1

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	/ /		
	/ /		
	/ /		
	/ /		
	/ /		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ETABLISSEMENTS CREES	C3.2

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES EN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA NON ERIGE EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 - BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
RECETTES	4 470 920.42	1 424 054.30		3 046 866.12
FONCTIONNEMENT				
RECETTES	5 598 899.05	2 974 161.60		2 624 737.45

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES**(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	4 470 920.42	1 424 054.30		3 046 866.12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	5 598 899.05	2 974 161.60		2 624 737.45
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES	10 069 819.47	4 398 215.90		5 671 603.57

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES
(cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont Rar N-1)	Réalisations - Mandats ou Titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES
(après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont Rar N-1)	Réalisations - Mandats ou Titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupement à fiscalité propre.

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de comite syndical (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'Habitation						
Taxe Foncière sur Bâti						
Taxe Foncière sur Non-Bâti						
Cotisation Foncière entreprises						
Total						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés

VOTES :

Contre Abstentions Pour Date de convocation :

Présenté par LE PRESIDENT,

A LILLE, le 09 JUIN 2023
LE PRESIDENT,

Délibéré par comite syndical réuni en session Ordinaire

A LILLE, le 09 JUIN 2023
Les membres du mite syndical,

FRANCK DHERSIN

PRESIDENT

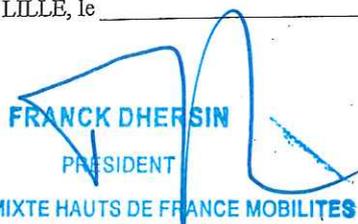
SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES


Certifié exécutoire par LE PRESIDENT, compte tenu de la réception en _____ préfecture, le 08 JUIN 2023 et de la publication le 09 JUIN 2023A LILLE, le 09 JUIN 2023

FRANCK DHERSIN

PRESIDENT

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES



ESDS NIDL 0 8

ESDS NIDL 0 7

ESDS NIDL 0 6
ESDS NIDL 0 5
ESDS NIDL 0 4

ESDS NIDL 0 3

ESDS NIDL 0 2

ESDS NIDL 0 1

ESDS NIDL 0 0